

Air

L'aide à l'insonorisation près des aéroports est renforcée

Le 28 mai 2010 par Sabine Casalonga

Un [décret du 25 mai publié au Journal officiel du 27 mai](#) renforce le dispositif d'aide financière à l'insonorisation des logements des riverains des aérodromes.

Les riverains pourront désormais bénéficier de l'aide avant le paiement des travaux pour ne pas avoir à les avancer. Cette aide est généralement de l'ordre de 80% du montant total des travaux. Un décret publié en 2009 l'a porté à 95 % pour les opérations groupées (au moins 5 habitations individuelles) et les logements collectifs.

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa) plaide toutefois pour la prise en charge à 100 % du diagnostic et des travaux dans le cadre d'opérations groupées et la suppression de l'avance de la dépense, en vue d'encourager l'ensemble des riverains à entamer les démarches.